

**Lettre d'endossement par les partenaires techniques et financiers
du Plan Sectoriel de l'Education (PSE) du Togo pour la période 2010-2020**

Lomé, le 3 mars 2010

Les Partenaires Techniques et Financiers du secteur de l'éducation au Togo se sont réunis ce jour pour endosser formellement le Plan Sectoriel de l'Education élaboré et approuvé par le Gouvernement du Togo pour assurer, sur la période 2010-2020, un développement cohérent, équilibré et soutenable du secteur de l'éducation.

Rappel :

La réforme et le développement du système éducatif togolais est un processus engagé de longue date. Le précédent texte d'orientation de la politique éducative au Togo datait de 1975 et divers programmes ont contribué aux investissements nécessaires notamment, le Projet d'Appui à la Gestion de l'Education (PAGED), le projet FAC Education, le projet d'Appui au Système Educatif Togolais (APSET), les projets de l'UNICEF, les projets de Aide et Action, de Plan Togo et d'autres ONG. Suite au Forum mondial de l'éducation en 2000, le Togo a élaboré avec l'appui de l'UNESCO un plan d'action national EPT pour la période 2005-2015.

A partir de 2006, les ministères en charge de l'éducation ont engagé une réflexion en vue d'actualiser le rapport d'état sur le système éducatif national (RESEN) dont la version initiale datait de 2002 et de définir de nouvelles orientations pour la politique éducative. Pour chacun des sous-secteurs du champ éducatif (petite enfance et éducation préscolaire, enseignement primaire, alphabétisation et éducation non formelle, enseignement secondaire général, enseignement technique et formation professionnelle, enseignement supérieur) des travaux ont été conduits sous forme d'ateliers. Ces travaux auxquels ont participé des représentants de tous les ministères et de la société civile, ont été soutenus par les partenaires localement présents, notamment l'UNICEF, la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement. Ils ont bénéficié de l'appui technique de plusieurs experts sectoriels (Pôle de Dakar, IREDU de Dijon, experts indépendants, spécialistes de la Banque Mondiale).

Sur la base de ces travaux, le Togo a élaboré une Déclaration de Politique Sectorielle de l'Education adoptée en Conseil des Ministres le 29 juin 2009, qui définit les options du Gouvernement pour accroître l'accès à l'école, améliorer la qualité des apprentissages, et mieux gérer le développement du système éducatif.

Partant de ces orientations, les ministères en charge de l'éducation ont engagé la préparation d'un Plan Sectoriel de l'Education (PSE) en veillant à ce que les actions envisagées répondent aux objectifs du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) adopté en 2009 et aux engagements en faveur de l'Education Pour Tous auxquels adhère le Togo.

Une première version de ce Plan Sectoriel de l'Education a été soumise fin 2009 à l'évaluation externe de consultants. Ceux-ci ont, durant leur mission, rencontré l'ensemble des parties prenantes engagées dans la préparation et le futur soutien du plan. Le rapport

produit par les consultants recommande aux partenaires techniques et financiers d'endosser et de soutenir le plan sectoriel préparé par le Togo.

Commentaires généraux des partenaires techniques et financiers sur le processus d'élaboration du PSE et sur le PSE lui-même :

- **Sur le processus d'élaboration du PSE :**

Les partenaires techniques et financiers soulignent la qualité de la mobilisation sectorielle durant la période de préparation du plan. La grande disponibilité des responsables du système éducatif a permis un dialogue intersectoriel de qualité et un rapprochement des points de vue sur les options à soutenir. En particulier, les partenaires saluent l'implication des responsables de l'administration en charge de l'économie et des finances. Leur collaboration a permis de valider le réalisme des options budgétaires proposées, évitant ainsi un déphasage entre le plan et les allocations souhaitées de ressources nationales.

- **Sur le PSE :**

Les partenaires saluent la cohérence et la robustesse du travail effectué par la partie nationale.

- i) Le PSE s'appuie sur une ferme volonté de son Gouvernement de garantir un accès plus équitable à l'école : la suppression des frais d'écolage dans le préscolaire et le primaire publics, décidée par le Gouvernement à la rentrée scolaire 2008-2009, témoigne de cette volonté.
- ii) Le PSE repose sur des objectifs pertinents et réalistes, de stratégies efficaces et de programmes et plans viables de mise en œuvre et de suivi en vue d'accélérer le développement du système. Il devrait permettre notamment d'atteindre l'enseignement primaire universel et d'offrir des opportunités post-primaires d'éducation et de formation en fonction de la demande de l'économie et des communautés.
- iii) Outre l'accroissement de l'accès, il propose des réformes et des arbitrages équilibrés dans le choix des priorités, la gestion des flux et dans la répartition des dépenses qui amélioreront l'équité, la qualité des apprentissages et l'efficacité interne du système. En particulier il convient de souligner la pertinence dans le contexte du Togo des stratégies concernant l'élargissement de la gratuité de l'enseignement primaire, les options ciblées sur le milieu rural et les populations vulnérables, la réduction des déperditions scolaires à travers notamment celle des taux de redoublement, l'amélioration du taux d'encadrement, le développement professionnel des enseignants et des chefs d'établissement, la dotation en nombre suffisant de manuels scolaires et de matériels d'apprentissage/enseignement, la systématisation des projets d'établissements, l'implantation d'une culture d'évaluation des performances et du pilotage par les résultats.
- iv) Dans l'ensemble, le volume global des budgets nécessaires pour couvrir l'ampleur de l'expansion et des réformes n'accuse pas de déficits déraisonnables pendant que les programmes de mise en œuvre assurent des niveaux et des échéanciers de réalisation planifiés et séquencés rigoureusement avec une répartition adéquate des responsabilités d'exécution et de suivi aux niveaux horizontal et vertical.

- v) La rigueur et la transparence exigées par le système de gestion financière devraient permettre que les ressources arrivent à leur destination avec des contrôles à priori et à posteriori (Inspection générale des services, renforcement des capacités de gestion financières aux différents niveaux, dissémination des informations sur les affectations des subventions à la base, gestion participative au niveau des établissements scolaires, impliquant les comités de gestion des établissements).

Cadre de suivi-évaluation :

Un dispositif de coordination nationale de la mise en œuvre et du suivi du PSE sera mis en place par le Gouvernement.

Les partenaires techniques et financiers, conformément aux dispositions du cadre partenarial signé avec le Gouvernement pour la mise en œuvre du Plan Sectoriel de l'Éducation, s'engagent à participer aux missions de revue organisées par cette coordination.

Points à surveiller / conditions de réussite :

Les partenaires seront attentifs à :

- i) la mobilisation de ressources budgétaires nationales, conformément au cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) élaboré pour soutenir la réalisation du PSE ;
- ii) la qualité de la gestion des moyens mis à la disposition du secteur pour l'atteinte des objectifs du PSE ;
- iii) les affectations des personnels nécessaires au renforcement des capacités des structures nationales (aux niveaux central et déconcentré) chargées de la mise en œuvre du PSE ;
- iv) la réalité et au caractère opérationnel du mécanisme de coordination du PSE mis en place par le Gouvernement.

Ils s'engagent, dans la mesure de leurs moyens respectifs, à :

- i) aider le gouvernement à renforcer les antennes de la coordination déjà établies au sein des ministères en charge de l'éducation afin d'y garantir la cohérence et l'efficacité des projets et programmes du PSE ;
- ii) étudier l'opportunité d'investir dans les programmes d'intervention prioritaires du PSE, et notamment dans les sous-secteurs qui manquent de financement ;
- iii) élaborer un consensus sur une stratégie coordonnée et efficace de soutien par les partenaires à la réalisation du PSE conformément aux principes de la Déclaration de Paris et du Cadre d'Accra.

Les partenaires invitent d'autres partenaires à se joindre à eux afin de compléter le plan de financement des investissements du secteur de l'éducation.

Conclusion :

Les partenaires techniques et financiers considèrent que le Plan Sectoriel de l'Education constitue un réel engagement du Gouvernement Togolais en faveur des objectifs de développement du secteur de l'éducation.

Compte tenu des conclusions de l'évaluation externe conduite fin 2009 et des améliorations apportées par la suite au PSE par la partie nationale, les partenaires techniques et financiers endossent le Plan Sectoriel de l'Education pour la période 2010-2020, la candidature du Togo au partenariat de l'Initiative de Mise en Œuvre Accélérée (IMOA) de l'Education Pour Tous, et la requête présentée par le Gouvernement Togolais au Fonds Catalytique de l'IMOA.

Signatures :

Pour l'Ambassade de France



Frédéric MERLET

Conseiller de coopération et d'action culturelle

Pour la Banque Mondiale



LOME TOGO

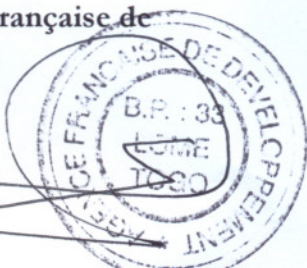
Dany HOUNGBO

Pour la Délégation de l'Union Européenne



Guido CARRARA

Pour l'Agence Française de Développement



Yves PICARD

Pour le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance



Agostino Pagani

Pour le Fonds des Nations Unies pour la Population



Pour Plan Togo



Pour Aide et Action International



P. ARFA

Pour le Programme Alimentaire Mondial

Pour Handicap International



P. SENIA